

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

881

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **16 septembre** à 18 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :	Monsieur Marco Julien	Conseiller no1
	Monsieur René Bergeron	Conseiller no 2
	Monsieur Bertrand Le Grand	Conseiller no 3
	Monsieur Gaston L'Heureux	Conseiller no 4
	Monsieur Fernand Brousseau	Conseiller no 5
	Monsieur Jean-François Messier	Conseiller no 6

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de Madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présent, Monsieur Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité.

Aucune personne était présente dans la salle.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-09-452

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Affaires courantes

Administration générale

3. Autorisation de signature de la promesse de vente et d'achat et de l'acte notarié / Gestion Dili inc.

Aménagement du territoire

Travaux publics

4. Octroi de contrat pour la réfection des rues Olivier et Kirouac / Dilicontracto inc.
5. Octroi de contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux (laboratoire) / Réfection des rues Olivier et Kirouac / Tecsol

Sécurité publique

Loisirs, culture et famille

6. Divers
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 septembre 2019.

**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

882

3. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT ET DE L'ACTE NOTARIÉ / GESTION DILI INC.

RÉSOLUTION 2019-09-453

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre d'achat sur le terrain #24 du parc industriel;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà signé une promesse de vente et d'achat avec Gestion Dili inc. dans laquelle un droit de premier refus est enregistré pour ledit terrain;

ATTENDU QUE ce droit de premier refus n'est pas encore enregistré chez le notaire, dû à des délais anormalement longs et hors de contrôle pour la signature de l'acte, et que la Municipalité souhaite tout de même faire valoir les droits de l'intéressé;

ATTENDU QUE le directeur général a demandé à Gestion Dili d'utiliser ou non leur droit de premier refus sur le terrain et que ceux-ci ont répondu positivement à l'acquisition du terrain;

ATTENDU QUE le terrain #24 avait déjà fait parti des négociations lors du projet de construction et de l'acquisition du terrain #25;

ATTENDU QU'il avait été entendu de construire le bâtiment en partie sur chacun des terrains #24 et 25 et de scinder la valeur projetée du bâtiment en deux pour ajuster les tarifs de vente des deux terrains pour refléter la réalité;

ATTENDU QUE finalement la Municipalité a autorisé la vente du terrain #25 uniquement sur lequel repose entièrement le bâtiment et que le prix de vente du terrain a bénéficié de la valeur projetée pour réduire le tarif de vente du terrain;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Gaston l'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser la mairesse, Madame Annie Thériault, et le directeur général, Monsieur Mathieu Roy, à signer pour et au nom de la Municipalité, une promesse de vente et d'achat ainsi que l'acte notarié d'un terrain dans le parc industriel, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 326 755 identifié comme le no. 24, d'une superficie approximative de 10 357 m² avec l'entreprise Gestion Dili inc., représenté par Monsieur Styve Croteau, dont le siège social est situé au 219 rue Talbot, Laurier-Station, aux conditions discutés et entendus lors de la présente séance;
- Que le certificat du secrétaire-trésorier indiquant le montant des coûts et des frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné accompagne la présente résolution.

4. OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES RUES OLIVIER ET KIROUAC / DILICONTRACTO INC.

RÉSOLUTION 2019-09-454

ATTENDU QUE la Municipalité a publié le 23 août 2019 un appel d'offres pour la réfection des rues Olivier et Kirouac par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX DE LA SOUMISSION
Construction et pavage Portneuf inc.	871 347.61 \$
Excavation Ste-Croix inc.	751 720.81 \$
Construction BML, division Sintra	753 086.25 \$
Excavations Tourigny inc.	929 011.81 \$
Construction Lemay inc.	795 609.75 \$
Dilicontracto inc.	705 369.40 \$

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

883

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu devant public au bureau municipal le vendredi 6 septembre 2019 à 11h00 et que les prix dévoilés (taxes incluses) sont ci-dessus :

ATTENDU QU'a suivi une analyse des soumissions exécutée par le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière, auteur des plans et devis des travaux;

ATTENDU QU'à la lumière de leur analyse, l'ensemble des soumissions sont conformes, qu'il n'est ressorti qu'une erreur de calcul dans la soumission de Dilicontracto inc. modifiant le prix total à 718 678.⁵² \$, et qu'il recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une approbation pour le règlement d'emprunt 2019-07 d'une somme maximale de 900 000.⁰⁰ \$ du Ministère des affaires municipales et de l'habitation, assurant le financement du projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière et d'octroyer le contrat de réfection des rues Olivier et Kirouac à Dilicontracto inc. pour un montant total de 718 678.⁵² \$.

5. OCTROI DE CONTRAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX (LABORATOIRE) / RÉFECTION DES RUES OLIVIER ET KIROUAC / TECSOL

RÉSOLUTION 2019-09-455

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation le 10 septembre 2019 auprès de quatre fournisseurs pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux prévues pour la réfection des rues Olivier et Kirouac;

ATTENDU QU'en date du 13 septembre 2019, la Municipalité avait reçu trois offres de service de fournisseurs différents qu'elle a analysées;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des offres de service, celle de Tecsol est au prix le plus bas pour les services demandés, pour un prix total de 11 660.⁰⁰ \$ avant taxes;

POUR CES MOTIFS :

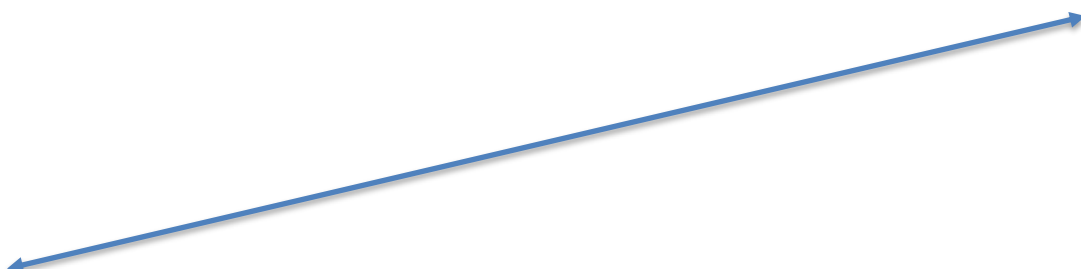
Il est proposé par Monsieur Bertrand Legrand et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à Tecsol pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de la réfection des rues Olivier et Kirouac.

6. DIVERS

Aucun point.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.



**MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

884

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2019-09-456

Il est proposé par Monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 18h47.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Mathieu Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la Municipalité.

Madame Annie Thériault
Mairesse

Monsieur Mathieu Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

|

